

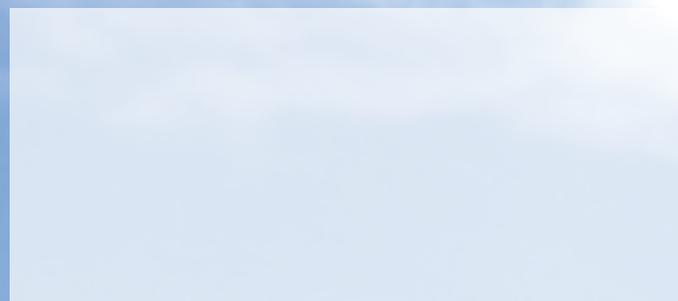
C
LES

VOLUME 21 • NUMÉRO 3
OCTOBRE 2016

D'HABITATION

P
S

DES ENTREPRENEURS
COOPÉRATIFS...
ET CRÉATIFS!



www.cooperativehabitation.coop

840, rue Raoul-Jobin, bureau 202, Québec (Québec) G1N 1S7

CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION



Protégez ce qui vous tient le plus à coeur et économisez jusqu'à 40 % sur vos assurances!

Découvrez **SécuriMembre^{MD}** et **AutoAssur^{MD}**, deux programmes exclusifs, conçus spécialement pour les membres de coopératives d'habitation affiliées à la CQCH.

Économisez jusqu'à 40 %* sur une assurance pour vos biens personnels ou votre automobile grâce à une tarification avantageuse, réservée aux membres.

De plus, bénéficiez :

- > du service de règlement de sinistres **Déclic^{MD}**, offert en tout temps;
- > d'une protection fiable offerte par des gens de confiance;
- > de la Garantie du Service des Sinistres;
- > d'un service rapide et accessible.

Appelez-nous dès aujourd'hui au 1-800-387-1963 ou visitez notre site

cooperatorsassurancegroupe.ca pour obtenir une **soumission gratuite et sans obligation!**



Co-operators^{MD} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. L'assurance est souscrite par la Compagnie d'assurance COSECO et est administrée par H.B. Gestion d'assurance collective Itée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Les réductions, la couverture et l'admissibilité varient selon la province.
*Les membres peuvent économiser jusqu'à 40 % une fois toutes les réductions prises en compte. Ce pourcentage est établi selon les taux de base de COSECO pour les clients qui résident en Ontario et au Québec. Les réductions offertes, la couverture d'assurance et les conditions d'admissibilité peuvent varier d'une province à l'autre. Co-operators s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. Pour en savoir plus, visitez le www.cooperatorsassurancegroupe.ca.

LES COOPs D'HABITATION

Coordination :

Hélène Jacques (CQCH)
Lucie Ricard, Ricard Communications

Collaboratrices et collaborateurs :

Jacques Côté, Raphaël Déry, Nathalie Genois,
Josée Perron, Jean-Benoît Poulin et Jocelyne Rouleau
(CQCH), Sandra Turgeon (FECHAQC), Mireille Pepin
(FECHMACQ), Guillaume Brien (FCHE),
Loïc Nigen (FECHAM) et Dennis Bolduc (FECHAS)

Révision : Christine Paré

Graphisme : Hoola studio - www.hoola-studio.com

Impression : Zalitis / Solisco

Tirage : 17 500 exemplaires

Abonnement : 13,80 \$/an (TPS et TVQ incluses)

Éditeur :

Confédération québécoise des coopératives
d'habitation (CQCH)
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

Téléphone : 418 648-6758

Télécopieur : 418 648-8580

Courriel : info@cqch.qc.ca

Direction générale : Jocelyne Rouleau

Président de la CQCH : Jacques Côté

Bureau de la CQCH en Outaouais :

Tél. : 819 243-3717

Les fédérations membres :

FCHE : Tél. : 819 566-6303
Courriel : fche@reseaucoop.com

FECHAM : Tél. : 450 651-5520
Courriel : info@fecham.coop

FECHAQC : Tél. : 418 648-1354
Courriel : info@fechaqc.coop

FECHAS : Tél. : 418 543-6858
Courriel : fechas@qc.aira.com

FECHMACQ : Tél. : 819 477-6986
Courriel : info@fechmacq.ca

Le mandat de la revue Les COOPs d'habitation est d'informer les membres de coopératives et de promouvoir la formule coopérative en habitation. La revue est distribuée dans les foyers membres des cinq fédérations régionales de coopératives d'habitation, aux coopératives des régions non fédérées associées à la CQCH ainsi qu'aux partenaires et fournisseurs de notre réseau. Les ménages membres d'une coopérative d'habitation affiliée à la CQCH sont automatiquement abonnés. Les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 1996

Bibliothèque nationale du Canada
- ISSN : 1206-1093

Envoi de publication
- Enregistrement no : 40019652

SOMMAIRE

Le mot du président.....	4
La Co-op du Faux-Bourg Au cœur de Saint-Jean-Baptiste depuis 40 ans	5
CONCOURS Qui sommes-nous?.....	5
Un nouveau partenariat haut en couleur pour les coopératives d'habitation et leurs membres !	7

DOSSIER

L'entrepreneuriat collectif : au cœur du développement du Mouvement	8
La Brunante : première coopérative de solidarité en habitation pour aînés au Québec	9
Développement de la coopérative d'habitation Arc-en-ciel : 10 ans plus tard.....	10
Une fusion de coopératives d'habitation à Victoriaville	11
La coopérative d'habitation de l'Écluse	12
Les coopératives d'habitation de la rue Dollard, à Longueuil, unies autour d'un projet commun	12

Actualités juridiques et politiques.....	14
Au nom de la loi.....	15

ZOOM FÉDÉ

Québec • Chaudière-Appalaches.....	16
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17
Mauricie • Centre-du-Québec.....	17
Estrie	18
Montérégie	19
Outaouais	20

Prévention des dégâts d'eau : vous pouvez en faire plus !	21
Nouvelles de nos partenaires internationaux	22
La SCHL : plus que jamais au cœur du logement abordable	24
Le courrier de Madame Coop	25
CONCOURS En route vers notre 30 ^e anniversaire.....	26

LE MOT DU PRÉSIDENT

Imaginez le nombre de projets et d'unités d'habitation coopérative qui pourraient être réalisés avec plus de 700 millions de dollars. En fait, cette somme est disponible. Avec la fin des conventions et des prêts hypothécaires, l'équité des coopératives d'habitation québécoises représente environ 750 millions de dollars. Ce patrimoine collectif peut être un important levier financier. Il faut saisir les occasions et mettre cet acquis à profit de façon optimale. Pour cela, nous devons agir comme de véritables entrepreneurs coopératifs.



Jacques Côté,
Président de la CQCH

Au milieu des années 1800, les pionniers de Rochdale ont fondé la première coopérative de tisserands en Angleterre. Ils ont osé entreprendre autrement et ils ont ainsi donné naissance au mouvement coopératif. L'entrepreneuriat collectif est donc l'essence même du mouvement coopératif. Le dossier central de cette parution de la revue sera consacré aux entrepreneurs collectifs du Mouvement québécois des coopératives en habitation. Je vous ai déjà amplement parlé des différents projets de développement de la Coopérative des Cantons. Toutefois, il existe plusieurs autres belles histoires à succès qui démontrent que les coopérateurs en habitation du Québec peuvent, eux aussi, être de grands entrepreneurs et influencer positivement leur milieu de vie, sur les plans tant social qu'économique, tout en multipliant le nombre de logements coopératifs au Québec. Je vous invite à prendre connaissance de ces témoignages tout en réfléchissant au levier financier que représente la valeur de notre parc immobilier.

D'AUTRES NOUVELLES...

Je suis très heureux d'annoncer qu'une nouvelle fédération se joint à notre Mouvement. La Fédération intercoopérative en habitation de l'Outaouais a tenu son assemblée générale d'organisation le 17 septembre dernier. Quand j'ai accédé à la présidence de la CQCH, en 2012, l'un de

mes objectifs était d'assister à la mise sur pied d'une fédération dans la région de l'Outaouais. Je suis très heureux de constater qu'il est atteint. Nous félicitons chaleureusement les membres de cette fédération et leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

Par ailleurs, au cours de l'été, vous avez reçu votre carte multiservices. Cette carte vous permet de profiter de rabais avantageux chez les fournisseurs participants, dont Bell, RONA et Co-operators. Nous venons également de conclure une entente avantageuse avec les magasins Bétonel/Dulux. Vous trouverez les détails de cette entente dans cette revue, sur notre site Web ainsi que sur notre page Facebook. La CQCH est fière de développer une offre de regroupement d'achats adaptée aux besoins des coopératives d'habitation et de leurs membres.

En terminant, le conseil d'administration, la directrice générale et des employés de la CQCH ainsi que les directeurs généraux des fédérations se sont réunis le 24 septembre dernier pour tenir une journée de réflexion visant à élaborer la planification stratégique 2017-2020 de la Confédération. Cette démarche a pour but d'établir des orientations et des objectifs afin de donner une ligne directrice aux activités courantes de la CQCH. Les discussions du dernier congrès d'orientation ont d'ailleurs servi de base à cette journée de réflexion.

Bonne lecture! ●

TOUS NOS MODÈLES DE FENÊTRES RENCONTRENT L'ENSEMBLE DES NORMES DE ENERGY STAR.



QUALUM
1955-2015 FENESTRATION

MODÈLES DISPONIBLES | BATTANT • TRIMIE • COULISSANT • HYBRIDE • GUILLOTINE • FIXE • AUVENT



LA CO-OP DU FAUX-BOURG AU CŒUR DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DEPUIS 40 ANS

Le 17 septembre dernier, la Co-op d'habitation du Faux-Bourg de Québec soulignait son 40^e anniversaire de fondation. De nombreux partenaires étaient présents à l'événement organisé pour l'occasion, dont l'honorable Jean-Yves Duclos, député de Québec et ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, et Sandra Turgeon, directrice générale de la Fédération des coopératives d'habitation de Québec, Chaudière-Appalaches (FECHAQC).

À cette occasion, la coopérative a rendu un hommage aux bâtisseurs de la première heure qui ont mis l'épaule à la roue pour lancer la première coopérative d'habitation, dans la Haute-Ville de Québec, en 1976. Au fil des ans, cette coopérative à vocation familiale a acquis, rénové et entretenu six immeubles, tous situés dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, à Québec, contribuant ainsi à la préservation du patrimoine urbain.

Au cœur des célébrations, un hommage a été rendu à feu Vivianne Gagnon. Son legs au mouvement coopératif est important: elle s'y est investie pendant plus de 30 ans. L'engagement de cette femme a été significatif pour

l'organisme SOSACO, le groupe de ressources techniques (GRT) affilié à la FECHAQC. Cet organisme a d'ailleurs été mis sur pied par des membres fondateurs de la Co-op d'habitation du Faux-Bourg de Québec. Pour souligner cette contribution exceptionnelle, la coopérative a procédé au dévoilement de la dénomination Maison Vivianne-Gagnon.

Cet anniversaire permet également de souligner la vitalité et l'implication de la relève qui assure désormais la destinée de la coopérative. Soulignons, à titre d'exemple, le projet Coop 2.0 qui vise à soutenir la participation des membres dans la gestion de la coopérative en utilisant les outils informatiques du travail collaboratif. Aussi, la coopérative poursuit sa mission d'offrir des logements de qualité et de favoriser l'engagement de ses membres au sein de ses instances et dans la vie de quartier. Le soutien de nombreux partenaires aux activités du 40^e, dont celui de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, et la généreuse contribution de plus de 50 commerçants du quartier témoignent bien de l'enracinement de la Co-op d'habitation du Faux-Bourg dans son milieu.

Longue vie à la coopération en habitation! ●

Katie Gagnon

Pour le comité 40^e

CONCOURS QUI SOMMES-NOUS?

Répondez correctement aux questions et courez la chance de gagner **250\$** d'épicerie!

Vous retrouverez les réponses aux questions dans le dossier principal aux pages 8 à 12.

- 1 Trois exemples d'occasions de développement, pour une coopérative, sont nommés dans l'article. Nommez-en deux :

RÉPONSE : _____

- 2 Quelle serait l'équité d'un immeuble d'une valeur marchande de 400000 \$, sans prêt hypothécaire en cours?

RÉPONSE : _____

- 3 La Coopérative d'habitation Arc-en-ciel a profité de trois programmes de développement pour financer sa création et son expansion. Nommez-en un:

RÉPONSE : _____

Nom : _____ Coopérative : _____

Adresse : _____

N° de tél. : _____ Courriel : _____

Les règlements du concours sont disponibles sur le site Internet de la CQCH, au www.cooperativehabitation.coop.

Remplissez et retournez votre coupon-réponse par la poste à cette adresse :

CONCOURS Qui sommes-nous?
840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

**Le tirage aura lieu
le 28 novembre 2016**

GAGNANTE du concours de l'édition de juin 2016 :



La gagnante de notre concours de juin 2016, M^{me} **LISSETTE TREMBLAY** de la Coopérative d'habitation la Chaumière d'Alma.

Bell Télé Fibe est le meilleur service télé.



- Une qualité d'image ultra-spectaculaire avec les chaînes que vous aimez
- Un ensemble unique de fonctions comme la télé sans fil et la fonction Rejouer
- Notre enregistreur Partout chez vous exclusif

Pour vérifier la disponibilité du service exceptionnel et le procurer à un prix renversant, veuillez téléphoner au [310-BELL](tel:310-BELL)



A jour en date du 3 octobre 2016. Télé Fibe: Offert aux clients résidentiels du Québec, là où l'accès et la technologie le permettent. Télé Fibe requiert un forfait Internet Fibe admissible. Fibe est une marque de commerce de Bell Canada.

UN NOUVEAU PARTENARIAT HAUT EN COULEUR POUR LES COOPÉRATIVES D'HABITATION ET LEURS MEMBRES!

Le 1^{er} août dernier, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a signé une entente de partenariat avec PPG Revêtements architecturaux inc., fabricant des produits de peinture Bétonel-Dulux et leader mondial des marques de peinture de qualité supérieure.

Négocié à l'avantage des coopératives d'habitation membres de la CQCH ou d'une fédération régionale affiliée à la CQCH, le nouveau partenariat permet désormais à tous de se procurer les peintures Bétonel-Dulux à un tarif préférentiel dans les 70 magasins répartis au Québec. Ainsi, lorsque vous présenterez la carte multiservices de la CQCH, un escompte de 40 % vous sera accordé.

Que vous cherchiez une peinture d'intérieur ou d'extérieur, une peinture de spécialité, un apprêt ou une teinture pour bois, un spécialiste vous guidera dans vos achats.

Nous vous invitons à consulter le site Internet **betonel.com** pour trouver le magasin le plus près de votre coopérative d'habitation ou pour obtenir tout renseignement complémentaire sur les produits de peinture Bétonel-Dulux. Pour connaître tous les détails concernant la procédure d'achat, veuillez consulter le **www.cooperativehabitation.coop**.

UNE COOPÉRATIVE D'HABITATION TOUT EN COULEURS AVEC BÉTONEL-DULUX



PROFITEZ D'UN ESCOMPTÉ DE 40 %

sur les peintures Bétonel-Dulux dans
l'un des 70 magasins corporatifs au Québec.

Sur présentation de votre **carte multiservices CQCH**, Bétonel-Dulux vous offre des produits de première qualité et met toute son expertise à votre service afin de vous aider à réaliser vos projets avec succès.

**AVEC TOUT ACHAT DE 100 \$ ET PLUS, OBTENEZ
UN PINCEAU 63 MM À ANGLE. (NTH74268/EA)**

VALIDE JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2016

Consultez le site Internet **betonel.com** pour trouver le magasin Bétonel-Dulux le plus près de votre coopérative d'habitation.



DOSSIER

L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF : AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT

Le congrès triennal d'orientation de novembre 2015 a mis l'accent sur l'importance de l'entrepreneuriat au sein du Mouvement québécois coopératif en habitation. Un atelier thématique intitulé *La CQCH : Comment entreprendre autrement?* y était d'ailleurs consacré. La discussion amorcée à cette occasion a permis de dégager trois constats importants. Il faut :

- Consolider les coopératives d'habitation existantes pour qu'elles puissent assumer leur fibre entrepreneuriale;
- Concevoir des outils d'accompagnement sur l'entrepreneuriat coopératif;
- Analyser le potentiel de développement des coopératives d'habitation existantes.

En cette période de fin des conventions pour un grand nombre de coopératives d'habitation, l'accent sur l'entrepreneuriat collectif dans le Mouvement tombe à point. Rappelons que la majorité des coopératives d'habitation québécoises ont bénéficié de subventions gouvernementales lors de la construction, de l'acquisition ou de la rénovation de leurs immeubles coopératifs. Provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), au fédéral, et de la Société d'habitation du Québec (SHQ), au provincial, ces subventions ont été octroyées en vertu de différents programmes d'aide à l'habitation. Cette aide était généralement accompagnée d'une convention d'exploitation, c'est-à-dire d'une entente écrite définissant les conditions du prêt hypothécaire et assurant l'encadrement administratif, économique et juridique de la coopérative d'habitation.



Ces ententes ont grandement influencé le développement du parc immobilier coopératif depuis les années 1970. Au fil des ans, celui-ci s'est développé rapidement. Par ailleurs, grâce au programme AccèsLogis Québec (ACL), en 1999, plus d'une unité d'habitation sociale et communautaire sur deux était un logement coopératif. Les temps ont changé puisque, depuis 2012, moins de 15 % des logements ACL sont développés en coopérative d'habitation. Le Mouvement prend beaucoup de retard par rapport aux autres modèles d'habitation sociale et communautaire.

Pourtant, de nouvelles occasions de développement se présentent à nous. Regroupement de coopératives, partage de services, mutualisation des réserves... Les possibilités sont nombreuses pour les coopératives d'habitation.

Prenons l'exemple d'un immeuble coopératif d'une valeur marchande de 500 000 \$ dont la convention et le prêt hypothécaire initial sont échus. En cours de convention, la coopérative a dû contracter un deuxième prêt pour financer des travaux. Ainsi, il reste 150 000 \$ en capital à payer sur ce prêt. L'équité, soit l'avoir propre foncier d'un immeuble, est donc de 350 000 \$. En principe, cette somme de 350 000 \$ est disponible pour un emprunt.

Pour l'ensemble du parc immobilier coopératif québécois, l'équité est évaluée à environ 750 millions de dollars. Théoriquement, les coopératives et leurs membres pourraient consacrer cette somme à la réalisation de nouveaux projets coopératifs en habitation.

Nous vous invitons à consulter les différents exemples de projets d'habitation coopérative qui vous sont présentés dans ce dossier en gardant en tête l'immense potentiel que représente l'équité sur les immeubles appartenant aux coopératives d'habitation. Répondant parfois à des besoins de leur communauté ou à la poursuite logique de leur mission coopérative, ces projets ont tous en commun d'être le fruit d'une volonté collective. Ainsi, le projet novateur de La Brunante, en Estrie, visait à répondre à un besoin très précis : garder les aînés dans leur milieu. Le développement spectaculaire de la Coopérative Arc-en-ciel, à Gatineau, est né de la volonté de sa présidente de permettre à tous de vivre dans un logement de qualité et de favoriser une participation équitable de chacun des membres. Après avoir constaté la pression qui pesait sur les membres de deux petites coopératives de Victoriaville, celles-ci ont entrepris de fusionner et de devenir les Tours d'Émile. La problématique de vieillissement des membres de la coopérative l'Écluse, de Saguenay, a amené son conseil d'administration à proposer la construction d'une nouvelle phase destinée à une clientèle plus jeune. Finalement, les coopératives de la rue Dollard, à Longueuil, ont uni leurs efforts pour embaucher un coordonnateur qui les appuiera dans la gestion de leur coopérative. L'innovation, la détermination et la résilience des personnes qui ont participé à la réalisation de tels projets sont au cœur de ces exemples d'entrepreneuriat collectif.

LA BRUNANTE : PREMIÈRE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN HABITATION POUR AÎNÉS AU QUÉBEC

La Brunante offre un excellent exemple d'entrepreneuriat collectif et est un modèle de persévérance. C'est une coopérative de solidarité en habitation de 20 logements destinés aux gens de 75 ans et plus ou en légère perte d'autonomie. Malgré les nombreux obstacles juridiques et politiques auxquels il a été confronté, le groupe de Racine, en Estrie, a réussi à mettre sur pied la première coopérative de solidarité en habitation pour aînés au Québec.

Pour la population de Racine, « on ne dé-Racine pas un vieil arbre ». La petite communauté ne voulait pas que les aînés aient à déménager en milieu urbain pour vivre dans une résidence avec services. Elle voulait les maintenir dans leur milieu, près de leur famille et de leur réseau.

Le projet de coopérative d'habitation est né d'une idée lancée lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins, en 1996. Immédiatement, plus de 80 personnes se sont engagées à donner un montant de 500 \$ en échange d'une part sociale. Un comité organisateur de 12 personnes s'est alors formé pour que les démarches soient entreprises.

À l'époque, la Loi sur les coopératives et la Loi sur la Société d'habitation du Québec en vigueur ne permettaient pas la mise sur pied et le financement d'une coopérative de solidarité en habitation. De plus, le gouvernement du Québec considérait que le milieu qu'offrait la municipalité de Racine était trop rural pour accueillir un tel type de résidence. Après six ans de démarches et de pressions politiques du comité organisateur et avec le soutien de la population locale, il a été convenu que le projet pourrait obtenir l'appui gouvernemental à la condition que la formule d'une coopérative d'habitation traditionnelle soit utilisée, modifiant ainsi le projet de base, qui prévoyait adopter la formule de coopérative de solidarité. En effet, ce type de formule, en permettant notamment de regrouper dans son sociétariat deux ou trois



« On a choisi d'appeler ça "La Brunante" parce qu'il est encore tôt, on a encore toute la soirée devant nous. On a encore de belles années devant nous et on veut les vivre pleinement. »

- Gaston Michaud, président de La Brunante

catégories de membres, soit les membres utilisateurs, les membres travailleurs et les membres de soutien, encourage la solidarité et l'entraide entre les résidents et la communauté.

En 2007, à la suite de changements législatifs, la formule de coopérative de solidarité en habitation est devenue possible. La coopérative d'habitation La Brunante a donc modifié ses statuts, conçus en fonction des caractéristiques de la formule traditionnelle, pour former une coopérative de solidarité en habitation.

Selon M. Gaston Michaud, membre fondateur et président de La Brunante, la coopérative d'habitation a innové sous trois aspects majeurs:

En ce qui concerne le milieu de vie

Les aînés doivent demeurer dans leur milieu et rester des citoyens à part entière de la communauté, et ce, jusqu'à la fin de leur vie.

En ce qui a trait au modèle coopératif en habitation pour aînés

Ce n'est pas parce qu'on a 75 ans qu'on ne peut plus rien décider. Contrairement à d'autres modèles

d'habitation pour aînés, La Brunante permet à ses membres d'avoir leur mot à dire dans l'administration de la résidence et de participer à l'établissement de ses orientations. Elle est également la première coopérative d'habitation à avoir obtenu un financement en vertu du volet 2 du programme AccèsLogis Québec.

En ce qui concerne la coopérative de solidarité

La Brunante est le premier exemple de coopérative de solidarité en habitation au Québec. Ce modèle a été privilégié par les fondateurs afin que la coopérative soit entourée de personnes ressources de l'extérieur pouvant aider le groupe et assurer une gestion dynamique. Depuis, plusieurs projets de coopératives de solidarité pour aînés se sont basés sur ce modèle.

M. Michaud affirme que le projet a largement dépassé les espérances de départ du groupe fondateur. En plus de permettre la construction d'une résidence pour les aînés de Racine et de mobiliser la petite communauté de 1 300 habitants ainsi que le comité organisateur, La Brunante a également contribué à faire évoluer la formule coopérative en habitation.

DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION ARC-EN-CIEL: 10 ANS PLUS TARD



M^{me} Lorraine Carpentier

Située dans le secteur de Gatineau, la Coopérative d'habitation Arc-en-Ciel comptait 24 logements à ses origines. Constituée au printemps 1985, la coopérative abritait alors plusieurs petites familles, dont certaines pouvaient compter sur un logement subventionné. Vers 1991, l'une des membres, M^{me} Lorraine Carpentier, a accédé à la présidence de la coopérative. Elle avait alors une idée bien précise en tête: permettre à tous de vivre dans un logement de qualité et favoriser une participation équitable de chacun des membres.

Vers 2004, le directeur de l'ancienne Fédération des coopératives de l'Outaouais, feu M. Serge Forget, a communiqué avec M^{me} Carpentier afin de lui suggérer de développer la coopérative. Ils ont alors discuté de scénarios visant à accroître le nombre de logements pour les familles. En collaboration avec le GRT Loge-Action Outaouais, ils ont pu bonifier l'offre de logements, la faisant passer de 24 à 83 unités.

La Coopérative d'habitation Arc-en-Ciel compte actuellement trois phases, chacune réalisée avec l'appui d'un programme gouvernemental d'aide financière spécifique. Les 24 unités de base ont été financées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), la seconde phase, par Logement abordable Québec, et une troisième, par AccèsLogis Québec. Chacune de ces phases s'est dotée d'un comité de gestion qui s'occupe de la planification de l'entretien et de la vie associative. Chaque phase a son propre collège électoral et élit son représentant au conseil d'administration.

Les défis sont nombreux à la Coopérative d'habitation Arc-en-Ciel. Il faut délimiter les rôles et les responsabilités de chacune des instances. Qui, du conseil d'administration de la coopérative ou du comité de gestion d'un programme, est responsable de la discipline auprès d'un membre qui ne respecte pas les règlements?

Comme les logements sont répartis sur le territoire du secteur Gatineau, il est difficile de créer un sentiment d'appartenance à la coopérative. Les membres ont tendance à s'identifier à la phase dans laquelle se situe leur logement plutôt qu'à la coopérative elle-même.

Consciente de l'importance d'un regroupement régional fort, la coopérative mise sur l'arrivée de la nouvelle Fédération intercoopérative en habitation de l'Outaouais (FIHAB) pour mousser le sentiment de fierté coopérative. Les représentants d'Arc-en-Ciel figurent d'ailleurs parmi les instigateurs de la formation de cette nouvelle fédération.

Ainsi, avec une force renouvelée et un sentiment de fierté coopérative renforcé, les membres d'Arc-en-Ciel voudront-ils poursuivre leur expansion et permettre à un plus grand nombre de familles de Gatineau de vivre l'expérience coopérative?

UNE FUSION DE COOPÉRATIVES D'HABITATION À VICTORIANVILLE

En 2008, la Coopérative d'habitation Aux mille tours et la Coopérative d'habitation Émile, à Victoriaville, ont fusionné. En raison de leur petite taille, toutes deux étaient confrontées à certains défis, principalement sur le plan associatif. Il faut savoir que la Coopérative d'habitation Émile comptait à l'époque 4 logements et que la Coopérative d'habitation Aux mille tours possédait 2 immeubles totalisant 12 logements. La répartition des tâches pesait lourdement sur les membres de chacune.

Après avoir constaté ces enjeux, la directrice générale de la FECHMACQ, M^{me} Mireille Pepin, a suggéré aux deux coopératives d'explorer la possibilité de fusionner. Réalisés avec le soutien de la CQCH et de la FECHMACQ, les travaux pour mener à bien ce processus ont commencé en 2007. Après qu'elles ont tenu une assemblée d'information conjointe destinée aux membres des deux coopératives, ces dernières ont dû tenir chacune une assemblée générale extraordinaire pour obtenir l'aval des membres. La coopérative née de cette fusion compte maintenant 3 immeubles, pour un total de 16 logements. Elle s'appelle Coopérative d'habitation Les Tours d'Émile.

Afin de garder un certain contrôle sur leurs immeubles respectifs, les membres de la nouvelle coopérative ont décidé que le conseil d'administration serait composé d'un délégué par immeuble et de deux membres élus en assemblée générale. De plus, les réserves accumulées pour chaque immeuble ont été conservées.

Fusionner deux petites coopératives comporte plusieurs avantages. Sur le plan associatif, les membres subissent beaucoup moins de pression parce qu'ils peuvent

compter sur un bassin de relève plus vaste. Sans compter que plus les membres sont nombreux, plus ils proposent des idées et plus la coopération est présente. Sur le plan financier, bien que les avantages ne soient pas toujours immédiats, il est clair qu'une plus grosse coopérative a les reins plus solides. Elle est plus en mesure de faire face à l'adversité. Dans le contexte de la fin des conventions, c'est un avantage certain.

Il existe plusieurs exemples de fusions de coopératives d'habitation par absorption au Québec. C'est le cas, par exemple, de la coopérative des Cantons-de-l'Est ou de la Rive-Gauche, qui ont acheté plusieurs immeubles coopératifs existants à Sherbrooke. Toutefois, à ce jour, la fusion qui a donné naissance à la Coopérative d'habitation Les Tours d'Émile est le seul exemple de fusion à proprement parler au Québec.

DOSSIER

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'ÉCLUSE

Fraîchement livré, le nouvel immeuble de la Coopérative d'habitation de l'Écluse de Chicoutimi est un bel exemple d'entrepreneuriat.

La Coopérative d'habitation de l'Écluse a réalisé son projet, en 1992. Un immeuble de 11 logements de type maison en rangée, dont les unités comptent trois chambres à coucher, a été construit pour une clientèle familiale. Au fil des ans, les enfants ont quitté le nid familial et les besoins de la clientèle ont évolué. Deux enjeux ont été ciblés : le vieillissement des ménages et une relève associative en déclin.

C'est pour répondre à ces problématiques que la coopérative a adopté une vision entrepreneuriale. Il faut dire que celle-ci a saisi l'occasion d'acquérir, en 2000, un terrain adjacent à la coopérative afin d'y intégrer une aire de jeux pour les enfants et un espace vert pour tous les membres.



LA PHASE DEUX

Ce projet d'habitation a permis à la coopérative d'offrir de nouveaux logements répondant aux besoins actuels des membres. Ainsi, des ménages de la phase un ont quitté leur logement devenu trop grand pour emménager dans des logements mieux adaptés à leurs besoins, laissant ainsi la place à de nouvelles familles. Les deux phases totaliseront 19 unités destinées à une clientèle mixte, ce qui permet d'attirer la relève et bonifie la vie associative.

LES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE LA RUE DOLLARD, À LONGUEUIL, UNIES AUTOUR D'UN PROJET COMMUN

L'entrepreneuriat coopératif peut prendre d'autres formes que celle d'un projet de développement. En effet, depuis l'an dernier, une initiative réunissant plusieurs coopératives d'habitation, toutes situées sur la rue Dollard, à Longueuil, est en cours. Sept coopératives de la rue se sont donné comme mandat de favoriser l'intercoopération et de trouver des solutions qui serviraient leur intérêt commun. Cette intercoopération prend la forme du regroupement des coopératives dans l'objectif de partager des ressources humaines. Ainsi, depuis le 6 septembre dernier, le groupe de coopératives a embauché un coordonnateur afin qu'il aide les coopératives d'habitation participantes dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes, mais aussi dans la réalisation de projets précis.

Le coordonnateur a été choisi par le comité intercoop, avec l'appui de la Fédération des coopératives d'habitation montréalaises (FECHAM) et de la CQCH. Le rôle principal du coordonnateur consiste à faciliter la communication entre les coopératives d'habitation participantes en réalisant divers mandats confiés par le comité intercoop. Ces mandats concernent autant la gestion immobilière (ex. : planification de projets de rénovation et gestion des soumissions) que la gestion associative (ex. : révision des règlements de régie interne).

Cette recherche-action s'inscrit dans les démarches réalisées par la CQCH et par ses fédérations membres pour favoriser le regroupement de coopératives d'habitation afin que celles-ci réalisent d'importantes économies d'échelle, de même que pour assurer la pérennité du patrimoine collectif coopératif. La CQCH espère que

l'embauche de ce coordonnateur permettra de démontrer qu'il est avantageux pour les coopératives d'habitation de travailler ensemble et de mettre en place des projets communs. ●

**CHAUFFE-EAU
EXPRESS
HOT WATER INC.**

**24 HEURES SUR 24
7 JOURS SUR 7**

(514) 944-3288
E A U 8

VISA MasterCard Interac

VENTE - INSTALLATION / SALE - INSTALLATION

FIN DE CONVENTION SCHL

La Caisse
d'économie
solidaire,

au service
de l'habitation
communautaire

45^{depuis}
ans

Planifiez

vos projets
de rénovation
avec nous.

Notre équipe de professionnels
vous propose **un plan de financement**
qui répond à vos objectifs tels que :

- Aucune augmentation de loyer
- Faible taux d'intérêt
- Maintien de l'aide au loyer



Contactez-nous !



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

1 877 647-1527

caissesolidaire.coop

ACTUALITÉS JURIDIQUES ET POLITIQUES

PROJET DE LOI 83: DES AMÉNAGEMENTS INTÉRESSANTS POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE

Le projet de loi 83, qui modifie notamment la Loi sur la Société d'habitation du Québec, a finalement été adopté le 10 juin dernier. Rappelons que la CQCH avait déposé un mémoire sur la question à la fin mars dans le cadre des consultations préliminaires.

Le projet de loi prévoyait que la Société d'habitation du Québec (SHQ) soit en droit d'exiger que des travaux majeurs de réparation ou d'amélioration soient entrepris dans un immeuble d'habitation à loyer modique et que le gestionnaire de l'immeuble ait l'obligation de répondre à cette demande dans un délai de 15 jours, sans quoi la SHQ pourrait se charger de faire exécuter les travaux. Ce délai de 15 jours nous semblait déraisonnable dans un processus de prise de décision coopératif, et les représentations de la CQCH ont permis de faire allonger ce délai à 45 jours.

Le projet de loi prévoyait également que les sommes du Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC) soient administrées et distribuées par la SHQ, sans qu'il soit nécessaire de consulter le milieu. Des négociations entre le FQHC et le cabinet de Martin Coiteux ont eu lieu à la suite desquelles le ministre a déposé un amendement au projet de loi. L'intention du ministre est de nommer des représentants des associations des contributeurs du fonds, dont la CQCH, pour en faire la cogestion avec la SHQ. Une réunion du comité des contributeurs a eu lieu en août. La CQCH y a participé.

L'ADJOINT DU MINISTRE COITEUX EN TOURNÉE RÉGIONALE

La SHQ, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et l'adjoint parlementaire du ministre Coiteux, M. Norbert Morin, député de Côte-du-Sud, ont amorcé cet été une tournée provinciale de consultations publiques dans le cadre de la révision du programme AccèsLogis Québec (ACL). Les organismes du milieu de l'habitation sont invités

à y participer. Ainsi, M^e Josée Perron, conseillère juridique et politique, a représenté la CQCH à Montréal, à Laval, à Saint-Jérôme et à Joliette. Nous avons également pu compter sur la présence de représentants de la CQCH et des fédérations dans plusieurs autres régions du Québec. La tournée se poursuivra jusqu'au 20 novembre 2016.

PARLONS LOGEMENT: CONSULTATIONS FÉDÉRALES SUR LE LOGEMENT

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, monsieur Jean-Yves Duclos, a tenu une consultation en ligne. Les résultats qui en découleront contribueront à définir la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral. Notre directrice générale, Jocelyne Rouleau, a également eu l'occasion de participer à une journée de consultations, à Ottawa, le 7 septembre dernier. Le 22 novembre prochain, le gouvernement fera un résumé des consultations à l'occasion d'une réunion publique tenue en ligne. Il publiera ensuite le rapport sur le site Web parlonslogement.ca. ●

Éric David, avocat

Au service des coopératives
depuis plus de 20 ans



Belleau Lapointe

Téléphone: (514) 987-6681

edavid@BelleauLapointe.com

www.BelleauLapointe.com

AU NOM DE LA LOI

SÉLECTION ET DISCRIMINATION: ATTENTION, DANGER!

Il est un droit reconnu que les coopératives d'habitation peuvent mettre en place un comité de sélection des membres qui occuperont un logement. Cette prérogative est assez unique aux coopératives d'habitation. Toutefois, il faut que les comités de sélection agissent avec une grande prudence, puisque la ligne est parfois très mince entre la sélection et la discrimination, laquelle est interdite par la Charte des droits et libertés.

Les articles 10 et 12 de la Charte des droits et libertés de la personne doivent guider la sélection des membres d'une coopérative d'habitation. Les membres des comités de sélection doivent avoir en tête le contenu de ces articles au moment où ils sont appelés à choisir de nouveaux membres. En effet, ils ne peuvent refuser de louer un logement dans une coopérative sous prétexte que la personne qui pose sa candidature a de jeunes enfants, est une personne de couleur ou porte publiquement un signe religieux, tel que le voile islamique. Une coopérative ne peut pas faire de publicité pour la location d'un logement en excluant d'emblée certaines catégories de personnes, telles que les personnes handicapées ou les personnes appartenant à une communauté identifiée. Les critères de sélection ne doivent pas inclure des motifs de discrimination interdits en vertu de la Charte. Ils doivent plutôt permettre de vérifier la solvabilité du candidat, sa compatibilité, son adhésion aux valeurs coopératives, sa disponibilité et sa volonté de s'investir dans la coopérative. Il est également possible de vérifier les antécédents du candidat à titre de locataire afin de s'assurer de sa bonne conduite dans la coopérative.

La personne qui croit avoir été victime de discrimination peut déposer gratuitement une plainte auprès de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Cette dernière procédera à une enquête, et la coopérative sera invitée à donner sa version des faits. Par la suite, l'enquêteur au dossier formulera une recommandation à la

Commission. Il pourrait suggérer de porter la cause devant un commissaire, s'il a des motifs de croire qu'il y a eu comportement discriminatoire. La Commission invitera alors les parties à participer à une médiation, si elles le désirent. Dans le cas où l'une ou l'autre des parties refuserait d'y prendre part, la cause serait portée devant un commissaire et la coopérative devrait se défendre contre la plainte portée contre elle.

Il est facile d'imaginer le temps qui doit être investi par les représentants de la coopérative pour se défendre à la suite d'une plainte de cette nature devant la Commission. Sans compter qu'il est parfois nécessaire de retenir les services d'un avocat pour représenter les intérêts de la coopérative et que des sommes importantes peuvent être en jeu. C'est pourquoi il est important d'agir en prévention et de faire preuve de prudence lors de la sélection des nouveaux membres. ●

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grosseur, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. »

*« Nul ne peut, par discrimination, refuser de conclure un acte juridique ayant pour objet des biens ou des services ordinairement offerts au public. »**

* Art. 10 et 12, Charte des droits et libertés de la personne.



ZOOM FÉDÉ

QUÉBEC • CHAUDIÈRE-APPALACHES

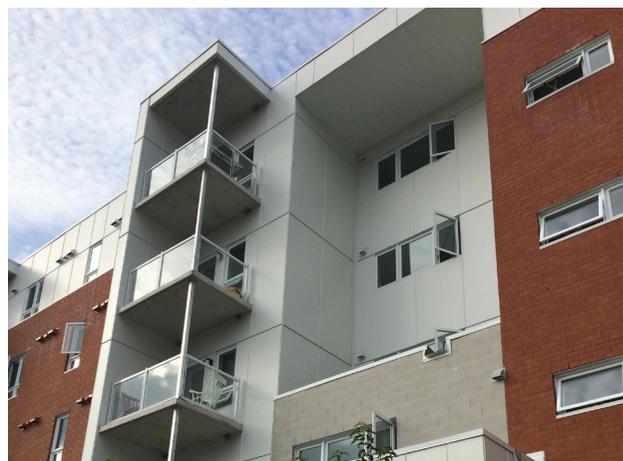
LA COOPÉRATIVE LE CONTEMPORAIN LE DÉMONTRE BIEN: L'ENTREPRENEURIAT, C'EST AUSSI LA PERSÉVÉRANCE

Au cours de l'été 2016, une nouvelle coopérative d'habitation à vocation familiale a vu le jour : Le Contemporain. Entre ses murs, les 44 familles qui cohabitent profitent du confort d'un beau bâtiment neuf, au cœur d'un nouveau quartier de Val-Bélair. Dès le premier mois d'existence de la coopérative, tous les logements avaient trouvé preneur. Les administratrices et administrateurs de la coopérative présentent plusieurs aptitudes entrepreneuriales, et c'est tant mieux pour l'avenir de cette nouvelle entreprise collective et démocratique.

Quel est le secret de leur succès? Comment la coopérative d'habitation Le Contemporain a-t-elle été en mesure d'attirer 44 ménages dans un contexte d'abondance de l'offre de logements? Quel est le truc pour coordonner l'entrée dans les logements sans qu'aucune anicroche ne survienne? Et comment le conseil d'administration fait-il pour assumer son rôle correctement, malgré le manque d'expérience de ses membres en ce qui a trait à la vie en coopérative d'habitation?

La FECHAQC a sa petite idée sur ces questions. Les lecteurs qui ont vécu le démarrage de leur coopérative doivent aussi se douter des ingrédients nécessaires à la réussite du projet. Certains se rappellent peut-être même, avec nostalgie, les moments forts de la création de leur coopérative d'habitation.

Pour les membres, il se peut que l'aboutissement de la phase de développement soit à lui seul un puissant stimulus, et ce, d'autant plus que le groupe promoteur a travaillé sans relâche à leur projet de coopérative depuis 2008. Mais pour y arriver, il a fallu faire preuve de persévérance. Et de conviction. Quelles belles qualités chez tout entrepreneur, même collectif! En effet, il a fallu croire, convaincre des élus, mobiliser des partenaires



et suivre le dossier de façon assidue jusqu'à ce que le terrain soit trouvé et que le financement soit accordé, pour enfin arriver à créer ce milieu de vie où règne un esprit de communauté et de partage. On dit souvent que le succès est composé de 10 % de talent et de 90 % de travail. La persévérance a certainement été le secret du succès de cette initiative. ●

DES COOPS PAR DES COOPS



Il y a 33 ans, la coopérative d'habitation Lanjevine, de Chicoutimi, a réalisé son projet d'habitation destiné à une clientèle de personnes retraitées autonomes. Vers l'an 2000, le conseil d'administration en est venu à des constats préoccupants: la clientèle vieillissait, la relève manquait et une augmentation des dépenses d'exploitation était à prévoir.

Comment protéger les membres qui, au fil des ans, se sont impliqués activement, en leur permettant de vivre en toute dignité dans le milieu qu'ils ont choisi? L'option retenue: évaluer la possibilité de réaliser un projet d'agrandissement pour accueillir une clientèle plus jeune, soit de 55 ans et plus.

C'est ainsi que s'est amorcée la démarche entrepreneuriale, en collaboration avec le Groupe de ressources techniques BRICH, et ce, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. Quatorze logements se sont greffés à ceux qui existaient, nécessitant un réaménagement important de la phase un, qui n'avait pas été conçue initialement pour être agrandie.

La partie a été dure à gagner. Trois appels d'offres ont été nécessaires et la recherche de contributions financières

s'est révélée laborieuse. L'immeuble de la deuxième phase a été livré en juillet 2005. La clientèle a rajeuni. Deux phases, une coopérative.

Aujourd'hui encore, le vieillissement fait toujours partie de la vie à la coopérative d'habitation Lanjevine. Toutefois, celle-ci est mieux outillée pour assurer la relève et pour encourager la participation de ses membres afin qu'un équilibre soit atteint.

La coopérative d'habitation Lanjevine est un exemple de persévérance et de vision à long terme, soit celle de protéger ses membres en se basant sur les valeurs et sur les principes coopératifs, tels qu'ils ont été adoptés par l'Alliance coopérative internationale. ●

Dennis Bolduc
Directeur général

QUAND LE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES PASSE PAR... LES COOPÉRATIVES

Lors de sa dernière assemblée générale annuelle, la Fédération des coopératives d'habitation de la Mauricie et du Centre-du-Québec rassemblait ses membres pour discuter du développement des coopératives par les coopératives.

Lors de ces discussions, nous avons cerné les possibilités que les coopératives d'habitation existantes se développent. Que ce soit par la création d'unités intergénérationnelles ou simplement par l'ajout de nouvelles unités pour les familles, les coopératives ont, en raison de leur importante capacité financière, tout le potentiel nécessaire pour relever les défis qu'impose leur développement.

La fin des conventions et le retrait imminent de l'aide des gouvernements pour la construction de nouvelles unités coopératives sont des enjeux auxquels les coopératives feront face au cours des prochaines années. Si la fin des conventions s'accompagne de nouvelles possibilités, le retrait des gouvernements dans le financement oblige pour sa part à accélérer la réflexion, voire à passer à l'action.



Il faut maintenant se tourner vers le développement, qui marquera les années futures.

NOUVEAUTÉ

 Vous pouvez maintenant suivre votre fédération sur Facebook. ●

Paquet & Tremblay S.E.N.C. **418-698-5400**
Téléphone

CPA COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS **418-698-4940**
Télécopieur

paquettremblaycpa@videotron.ca

Certification - Fiscalité

138, rue Price Ouest, bureau 104, Chicoutimi, (Québec) G7J 1G8

DES INVESTISSEMENTS DE 8 MILLIONS DE DOLLARS DANS DEUX PROJETS DE COOPÉRATIVES EN ESTRIE

Les familles, les aînés et les personnes seules de Sherbrooke ont maintenant accès à 73 nouveaux logements abordables et sécuritaires. Ces nouveaux logements sont situés dans l'arrondissement de Fleurimont, dans un quartier où se côtoient déjà des enfants, des aînés et des résidents issus de différentes communautés culturelles. Ils sont à deux pas des services, d'espaces verts et du transport en commun.

Les projets ont été inaugurés le 12 septembre dernier en présence de la ministre fédérale du Développement international et de la Francophonie et députée de Sherbrooke, M^{me} Marie-Claude Bibeau, de M. Guy Hardy, député provincial de Saint-François, du conseiller municipal, M. Robert Pouliot, et des partenaires et promoteurs des projets.

Le premier projet a été réalisé par la Coopérative d'habitation Rive Gauche, qui compte près de 250 logements, à Sherbrooke. Le complexe résidentiel La Déferlante compte 49 logements destinés à des personnes âgées de 50 ans ou plus. Ce projet vient répondre à un besoin des membres de retrouver un milieu de vie plus adapté à leurs nouveaux besoins.



Le deuxième projet a été réalisé par la Coopérative d'habitation Désormeaux, qui vient ajouter 24 logements destinés à des familles et à des personnes seules. La Coopérative d'habitation Désormeaux compte maintenant 89 logements.

Ces projets ont nécessité des investissements majeurs, soit près de 5,2 millions de dollars pour la Coopérative d'habitation Rive Gauche (La Déferlante) et plus de 3,2 millions de dollars pour la Coopérative d'habitation Désormeaux, phase III.



Par l'entremise de la SCHL et de la SHQ, en vertu de l'Entente concernant l'investissement dans le logement abordable, les gouvernements du Canada et du Québec ont versé près de 2,5 millions de dollars pour la construction de La Déferlante.

Le gouvernement du Québec, par l'entremise de la SHQ, a aussi versé près de 1,4 million de dollars pour la construction de la phase III de la Coopérative d'habitation Désormeaux, phase III.

Plus de 162 000 \$ ont été consentis par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin que les deux projets obtiennent la certification Novoclimat.

De plus, la Ville de Sherbrooke a versé plus de 992 000 \$ pour la réalisation de ces projets.

Une aide financière supplémentaire de près de 637 000 \$, répartie sur 5 ans et assumée à 90 % par la SHQ et à 10 % par la Ville de Sherbrooke, permet à la moitié des locataires des deux coopératives de bénéficier du Programme de supplément au loyer. ●

ÇA DÉMÉNAGE À LA FECHAM!

Après le superbe été que nous avons passé, la FECHAM est prête à vivre de nombreux changements. Notre fédération déménage ses pénates dans de nouveaux bureaux plus spacieux et mieux éclairés. Nous sommes toujours locataires de la Maison Gisèle-Auprix-Saint-Germain, au 150, rue Grant, à Longueuil, mais nous sommes maintenant situés au 2^e étage de l'annexe, à l'arrière du bâtiment. Ce déménagement était devenu nécessaire en raison de la croissance qu'a connue la FECHAM au cours des dernières années ainsi que de celle attendue pour les années à venir. Rappelons-nous qu'en 2012, la FECHAM ne comptait que trois employés à temps plein, alors que 11 employés, tous dédiés à servir nos coopératives membres, forment désormais l'équipe.

À cet égard, quelques ajouts et changements sont à noter au sein du personnel. Déjà, au printemps dernier, M. Claude Foisy est venu grossir les rangs des conseillers en gestion de la Fédération. Gestionnaire à son compte depuis déjà plusieurs années, Claude enrichit la Fédération avec son expertise en gestion et en comptabilité ainsi que sa bonne humeur. M. Marc Côté, aussi conseiller en gestion, a quant à lui accepté un emploi à temps plein comme enseignant en comptabilité au Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuis. Nous lui souhaitons tous bonne chance dans son nouvel emploi.

À la mi-août, M. Philippe Guillot s'est vu confier le poste laissé vacant par Marc. Philippe a une formation en droit ainsi qu'un certificat universitaire spécialisé en gestion. Il a pratiqué le droit à son compte pendant 10 ans, avant de poursuivre sa carrière dans la vente, la gestion et le suivi-conseil. Habile communicateur et négociateur, Philippe est reconnu pour son intégrité et son humour « pince-sans-rire »!

La FECHAM a également recruté M. Roger Christ Bokossy, qui remplace Mme Julie Bissonnette au poste de commis comptable. Avec les nombreuses coopératives pour lesquelles la FECHAM assume la tenue de livres, parions qu'il ne s'ennuiera pas! Roger est un comptable d'expérience et est aussi engagé depuis plusieurs années dans sa communauté. De plus, il est grandement motivé par la mission sociale de la Fédération.

Finalement, M^{me} Vanessa Massé-Chasles a été recrutée tout récemment au poste de technicienne en architecture junior. Détentrice d'un diplôme collégial en technologie de l'architecture ainsi que d'un certificat en gestion de la construction, Vanessa a travaillé un an pour un bureau d'architectes à Mont-Laurier avant de déménager dans la région de Longueuil. Elle aura comme tâche d'épauler Benoît Bissonnette dans les divers mandats d'inspection et de gestion de travaux de rénovation confiés à la Fédération.

LA FECHAM SOUHAITE LA BIENVENUE À TOUS SES NOUVEAUX EMPLOYÉS!

La FECHAM n'est pas la seule à recruter! En effet, dans le cadre d'un projet pilote de regroupement de services et d'intercoopération, les coopératives de la rue Dollard ont embauché M. Réal Routhier à titre de coordonnateur. Réal a une excellente connaissance de terrain puisqu'il a lui-même occupé presque tous les postes au sein du conseil d'administration de sa propre coopérative, à Montréal. Il assumera la coordination de différents mandats de gestion immobilière et de gestion associative au profit de l'ensemble des coopératives d'habitation participantes. Son contrat est de sept mois et est financé dans le cadre d'une recherche-action pilotée par la CQCH. Bienvenue à toi aussi, Réal! ●



Vanessa Massé
Technologue en architecture



Réal Routhier
Coordonnateur rue Dollard



Claude Foisy
Conseiller en gestion



Philippe Guillot
Conseiller en gestion



Roger Christ Bokossy
Comptable

ZOOM FÉDÉ

OUTAOUAIS

UNE FÉDÉRATION EN OUTAOUAIS : ÇA SE CONCRÉTISE!

Depuis huit ans, en l'absence d'une fédération régionale, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) offre divers services aux coopératives d'habitation de la région de l'Outaouais. En novembre 2015, un groupe de membres des coopératives Marie-Crevier, Le 400 Riel et Le Ruisseau a décidé d'assister au Congrès triennal d'orientation de la CQCH, tenu à Québec. Le dynamisme des fédérations régionales a convaincu les représentants des coopératives de créer leur propre regroupement.

En février 2016, en collaboration avec la CQCH et la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, des membres délégués par huit coopératives d'habitation se sont rencontrés pour étudier la faisabilité de ce projet. Déterminés à se donner une structure de gouvernance régionale et à mettre en commun leur énergie, ils sont passés à l'action et ont constitué la Fédération intercoopérative en habitation de l'Outaouais (FIHAB). L'assemblée générale d'organisation a eu lieu le 17 septembre 2016 et a donné lieu, en plus de l'adoption des règlements, à l'élection du premier conseil d'administration de la Fédération.

Au nom de tous les membres des coopératives d'habitation de l'Outaouais, je tiens à souligner le

soutien constant de tout le personnel de la CQCH au cours de ces huit dernières années, ainsi que l'appui financier que le bureau a reçu. Il est indéniable que la création de la Fédération ne constitue pas la fin de l'implication de la CQCH en Outaouais. Nous aurons à coup sûr encore besoin de son expertise dans la mise en œuvre des services de la Fédération et dans l'accomplissement de sa mission.

Félicitations à l'équipe et à tous les nouveaux membres pour leurs démarches! Longue vie à la Fédération! Et un chaleureux merci à la CQCH et à son personnel! ●

Raphaël Déry

Coordonnateur du bureau de la CQCH en Outaouais

« Sa mort n'était pas planifiée. Mais tout le reste l'était. »

PRÉSENT
À CHAQUE
INSTANT



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DES DEUX RIVES

418 688-2411

coopfuneraire2rives.com

La référence en gestion immobilière

MAGEX
Proprio Expert

OFFRE SPÉCIALE OFFRE SPÉCIALE OFFRE SPÉCIALE

- Gestion complète de votre coopérative d'habitation
- Comptabilité adaptée
- Gestion des baux

10% DE RABAIS
À LOCATION OU L'ACHAT DU
LOGICIEL PROPRIO EXPERT

1 866 886-2438
www.magextechnologies.com

PRÉVENTION DES DÉGÂTS D'EAU : VOUS POUVEZ EN FAIRE PLUS!

Les dégâts d'eau sont l'une des plus importantes causes de réclamation en assurance habitation et figurent souvent parmi les plus coûteuses.

Vous pouvez les prévenir en adoptant des mesures simples :

- Planifiez un entretien préventif, qui comprend l'inspection régulière des tuyaux et des appareils électroménagers;
- Sachez où se trouve la valve d'arrêt principale et vérifiez fréquemment qu'elle est en bon état;
- Ne laissez pas fonctionner d'appareils électroménagers ni un robinet couler sans surveillance;
- Veillez au bon état de votre chauffe-eau. Si vous constatez la présence de traces de rouille ou toute autre altération, ne tardez pas à le remplacer;
- Assurez-vous que les gouttières de votre demeure sont dégagées et en bon état.

Durant l'hiver, faites également attention à la neige et à la glace. Même si les bâtiments sont normalement conçus pour supporter un certain poids, restez attentif aux signes précurseurs suivants :

- Fissures dans les murs;
- Portes qui ne se ferment plus ou qui se ferment moins bien;
- Apparition de taches ou de cernes d'eau au plafond;
- Boursoufflures sur les murs ou au plafond. ●



RONA
L'ENTREPÔT

RONA

EXCLUSIF AUX MEMBRES DE LA

CQCH

CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

**NOUVEAU PROGRAMME
PRIVILÈGE AVEC RABAIS
PAR CATÉGORIE**

ÉPARGNEZ JUSQU'À

15%

PEINTURE ET ACCESSOIRES

15%

DÉCORATION
COUVRE-PLANCHER
QUINCAILLERIE
ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE
OUTILLAGE

10%

OUTILLAGE ÉLECTRIQUE
PORTATIF ET STATIONNAIRE
MOULURES, LAMBRIS, TUILES
À PLAFOND ET ACCESSOIRES

8%

CUISINE

VENTILATION, CHAUFFAGE
ET CLIMATISATION
PRODUITS D'ENTRETIEN
PRODUITS SAISONNIERS
ET D'HORTICULTURE
AUTOMOBILE

5%

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

PRODUITS FORESTIERS
ET FORESTIERS ALLIÉS
PORTES ET FENÊTRES

2,5%

**Le programme privilège ne s'applique pas sur les commandes spéciales. Uniquement valide sur les achats facturés au nom de votre entreprise et chez tous les marchands participants seulement. Le service de livraison peut varier selon le marchand et la région. Le programme privilège exclut toute forme de remboursement rétroactif. Le programme privilège ne peut être jumelé à toutes autres promotions ainsi qu'aux bénéfices offerts par la carte RONAvantages. Le programme privilège peut être modifié en tout temps et sans préavis. Le programme sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2016 et pour la durée de l'entente en cours.





NOUVELLES DE NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX

CHANGER DES VIES À NAIROBI : BÂTIR DES MAISONS GRÂCE AUX FERMES URBAINES

Par Abri International

À Nairobi, la formation des agriculteurs urbains offerte par le Mazingira Institute, en partenariat avec Abri international, a permis d'accroître la production alimentaire, d'améliorer la nutrition de la population et de procurer des emplois aux jeunes. L'un d'eux est maintenant formateur dans les bidonvilles de Nairobi. Un jeune du bidonville de Mathare, à Nairobi, gère pour sa part une ferme de 100 acres dans le comté de Muranga, au centre du Kenya, tandis qu'un autre, Kevin Gakumo, stagiaire de l'Africa Agri-Business Incubator Network, est chargé de mobiliser les jeunes.



Comme le souligne un jeune agriculteur formé par le Mazingira Institute, « notre revenu a augmenté et l'opinion générale à l'égard de l'activité agricole, selon laquelle il s'agirait d'une tâche réservée aux aînés retraités, a changé ».

22 LES COOPs D'HABITATION

Kuria Gatharu, du Mazingira Institute, est d'accord. « Nous recevons beaucoup de demandes de renseignements au sujet de nos cours de la part d'agriculteurs urbains et périurbains. Lorsqu'on leur demande pourquoi ils aimeraient recevoir la formation, les agriculteurs nous disent qu'ils ont observé que les agriculteurs urbains formés par le Mazingira Institute sont mieux informés et qu'ils réussissent mieux que d'autres. »



Un agriculteur a bâti sa propre maison, tandis qu'un autre a fait installer un panneau solaire. La plupart des stagiaires ont acheté des meubles. Les compétences dans la collecte, dans le stockage et dans la conservation de l'eau ont également bénéficié aux stagiaires et à leur collectivité. Certains ont creusé des puits afin d'assurer un approvisionnement régulier en eau pour pratiquer l'agriculture. Un autre agriculteur a creusé un canal d'irrigation et installé une pompe à eau.

Grâce à l'aide de milliers de personnes et avec l'appui d'Abri international, le Mazingira Institute formera 125 agriculteurs urbains, principalement des femmes, au cours des deux prochaines années. La formation, le soutien continu et l'encadrement coûteront environ 400 \$ par personne. C'est un investissement très modeste pour changer à jamais la vie d'une famille.

Visitez le site Internet d'Abri international pour en savoir plus sur la campagne en ligne et visionnez la vidéo intitulée *Strawberry Fields Forever*, qui relate la remarquable histoire de Ruth Kamau, une agricultrice urbaine. ●



COOPÉRATIVES D'HABITATION AU SÉNÉGAL: LE TRAVAIL SE POURSUIT!

Par **SOCODEVI**

L'amélioration des capacités du mouvement des coopératives d'habitation sénégalaises se poursuit grâce aux efforts menés par SOCODEVI et par ses partenaires. De concert avec l'Union régionale de coopératives de construction et d'habitat de Thiès (URCCHT), des solutions innovantes sont mises au point pour que la population puisse avoir accès à des logements et à un cadre de vie décent sur une base durable.

« Depuis 2011, nous travaillons notamment à l'amélioration de la structuration de l'Union et de ses capacités organisationnelles, affirme M^{me} Marie-Annick Taillon, chargée de programmes à SOCODEVI. Aujourd'hui, cette organisation offre à ses membres différents services, tels que des plans types de maison, l'appui-conseil en construction et l'accès au financement, l'achat groupé de matériaux, la sécurité des terrains de construction ainsi que le suivi de chantiers. »

À Thiès, les membres de l'URCCHT construisent aujourd'hui une centaine de maisons sur un site comprenant

près de 2 000 parcelles déjà viabilisées. « Une étude de faisabilité a été réalisée pour la mise en place d'une fabrique de briques de terre compressée destinées à la construction des futures maisons, explique M^{me} Taillon. La performance de ces briques, sur le plan de l'isolation thermique, est exceptionnelle et leur coût est moindre par rapport à celui des briques de béton conventionnelles. Un atout, considérant le climat sénégalais! » Par ailleurs, l'appui de SOCODEVI a permis la construction du siège social de l'URCCHT à titre de bâtiment modèle en ce qui a trait à l'utilisation de matériaux locaux et à l'approche de construction durable et écosensible.



Financées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF), les activités de soutien aux coopératives d'habitation menées par SOCODEVI se poursuivent à Thiès et dans d'autres régions du Sénégal. « Partout, l'un des défis majeurs demeure l'accès au financement pour une grande majorité des membres des coopératives qui travaillent dans le secteur de l'économie informelle, et SOCODEVI appuie l'Union dans l'élaboration de solutions de financement », conclut M^{me} Taillon.

Pour en savoir plus sur SOCODEVI et sur ses activités à travers le monde, visitez le www.socodevi.org ou joignez sa page Facebook, au www.facebook.com/socodevi. ●



SFP SYLVESTRE
FAFARD
PAINCHAUD
AVOCATS
s. e. n. c. r. l.

M^e Benoit Marion
M^e Marie-Anaïs Sauvé
M^e Catherine Sylvestre
M^e Gilles G. Krief
M^e Andrée-Anne Ménard-Maurice

740, avenue Atwater, Montréal (Québec) H4C 2G9 • Tél. : (514) 937-2881 Fax : (514) 937-6529 • info@sfpavocats.ca

Établi dans le sud-ouest de Montréal depuis 1981, notre bureau d'avocats dispose d'une solide expérience en droit des coopératives. Notre équipe offre aux coopératives d'habitation des services juridiques de qualité et adaptés à leurs besoins particuliers, tels que :

- Fournir des opinions juridiques dans le cadre d'un conflit avec un membre et/ou un locataire;
- Valider les avis qui doivent être envoyés aux locataires (avis de modification du bail, avis de travaux majeurs, etc.);
- Réviser les règlements de la coopérative (règle interne, contrats de membre, politiques etc.);
- Superviser une procédure de sanction à l'égard d'un membre (suspension ou exclusion);
- Représenter la coopérative devant les tribunaux (Régie du logement, Cour du Québec, Cour Supérieure);
- Rédiger des mises en demeure;
- Fournir des conseils juridiques en matière de droit civil général et représenter la coopérative en cas de litige, notamment en cas de problèmes de vices de construction.



LA SCHL : PLUS QUE JAMAIS AU CŒUR DU LOGEMENT ABORDABLE

L'année 2016 a donné lieu à plusieurs nouveautés en matière de logement abordable à la SCHL. D'abord, nous avons bonifié le programme Financement initial. Puis, lors du dépôt du dernier budget fédéral, des sommes importantes ont été consacrées au logement social. Elles ont permis de concrétiser des initiatives menées par la SCHL. Finalement, la SCHL agit comme leader dans la vaste consultation sur la Stratégie nationale sur le logement lancée par le gouvernement. Toutes ces mesures confirment la volonté du gouvernement fédéral de soutenir le logement abordable.

Par sa mission, la SCHL joue un rôle de premier plan dans la conception et dans la réalisation des différents programmes et initiatives. Voici donc un survol des nouveautés annoncées en 2016 :

NOUVELLES INITIATIVES

Les trois initiatives suivantes ont été mises en place par la SCHL et touchent la majorité des organismes du portefeuille fédéral :

- Initiative de remboursement anticipé;
- Initiative de prolongation de l'entente d'exploitation;
- Initiative de rénovation et d'amélioration.

L'**initiative de remboursement anticipé** s'adresse aux organismes dont l'entente prévoit un prêt d'un seul terme, sans possibilité de remboursement anticipé. Grâce à cette mesure, les organismes concernés pourront rembourser leur prêt à la SCHL sans devoir assumer de pénalité. Le budget total pour cette initiative s'élève à 150 millions de dollars versés sur 4 ans. Pour obtenir plus d'information : www.schl.ca/remboursementanticipe.

Comme son nom l'indique, l'**initiative de prolongation de l'entente d'exploitation** permettra aux organismes sociaux de continuer à bénéficier du soutien et des subventions de la SCHL. Les organismes admissibles sont ceux dont l'entente se termine entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2018. La SCHL en communiquera les modalités aux groupes admissibles au cours des prochaines semaines. Le budget alloué à cette mesure est de 30 millions de dollars répartis sur 2 ans.

Finalement, l'**initiative de rénovation et d'amélioration** permet à tous les organismes liés à la SCHL par une entente d'exploitation d'obtenir des fonds pour rénover et moderniser leurs logements. Au total, 77,6 millions de dollars versés sur 2 ans sont disponibles. L'appel

de propositions s'est terminé le 2 août dernier et les organismes recevront prochainement la réponse à leur demande. Pour connaître tous les détails : www.schl.ca/renovation-reparation.

FINANCEMENT INITIAL

Le Financement initial est un programme d'aide financière visant à favoriser la création de nouvelles unités d'habitation abordable. Depuis le 1^{er} avril 2016, les sommes accordées en vertu de ce programme ont été bonifiées. Les proposant peuvent maintenant recevoir une contribution non remboursable pouvant atteindre 50 000 \$ et jusqu'à 200 000 \$ en prêt sans intérêt. Ces sommes les aideront à assumer les coûts accessoires reliés à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur projet. Pour communiquer avec un conseiller en logement abordable à ce sujet : www.schl.ca/conseiller-slogementabordableQC.

STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

Jusqu'au 21 octobre 2016, tous les Canadiens sont invités à participer à une vaste consultation visant à établir une Stratégie nationale sur le logement. Le gouvernement fédéral souhaite que cette stratégie réponde aux besoins de tous les Canadiens et qu'elle améliore la vie des personnes dont les besoins sont les plus impérieux.

Nous vous invitons donc à nous faire connaître votre point de vue et à exprimer vos idées sur l'avenir du logement au Canada. Les membres de la CQCH peuvent participer à la discussion sur les réseaux sociaux en utilisant le mot-clic #ParlonsLogement ou à transmettre un mémoire par l'entremise du site www.parlonslogement.ca. ●

LE COURRIER DE MADAME COOP



Madame Coop,

Un membre de la coopérative doit quitter son logement en cours de bail pour des motifs très sérieux. Il a présenté au conseil d'administration une demande de résiliation de bail. Sa demande écrite était en tout point conforme à la procédure prévue à notre Politique de sous-location, cession et résiliation de bail de consentement mutuel.

Le conseil a bien voulu se montrer compréhensif, compte tenu des motifs sérieux invoqués. La demande du membre a été traitée avec diligence et l'intérêt de la coopérative a été pris en compte. Comme nous recevons fréquemment des demandes et que nous n'avons jamais eu de difficulté à louer nos logements, nous nous sommes entendus pour mettre fin au bail d'un commun accord dans un

délaï de deux mois, ce qui laissait le temps au comité de sélection de relouer le logement sans que la coopérative perde des revenus.

Le comité de sélection s'est rapidement mis à l'œuvre et a communiqué avec les candidats pour planifier la visite du logement et l'entrevue de sélection. Puis, il a demandé à plusieurs reprises au locataire de lui permettre de faire visiter le logement. Celui-ci a systématiquement refusé que son logement soit visité par des locataires éventuels.

Malheureusement, sans sa collaboration, il sera difficile de louer ce logement dans le délai prévu. Que pouvons-nous faire pour avoir accès à son logement?

- Un administrateur déçu



Cher administrateur,

Je comprends la déception que vous éprouvez en constatant que le membre que vous avez accommodé ne collabore pas en retour.

Vous pouvez le rencontrer ou lui écrire afin de lui faire comprendre que la coopérative est en droit de faire visiter le logement. À partir du moment où elle reçoit l'avis d'un locataire qui met fin à son bail, la coopérative, comme tout locateur, peut faire visiter les lieux. L'une des étapes importantes du processus de location est, bien sûr, la visite du logement.

L'article 1930 du Code civil du Québec précise que « Le locataire qui avise le locateur de la

non-reconduction du bail ou de sa résiliation est tenu de permettre la visite du logement et l'affichage, dès qu'il a donné cet avis. » Ce locataire est donc tenu de permettre la visite de son logement. En s'opposant systématiquement à la visite, il nuit à la coopérative.

Peut-être a-t-il besoin d'être rassuré? Indiquez-lui que le comité de sélection n'a pas l'intention d'abuser et qu'il compte effectuer les visites avec respect et à des heures convenables, soit entre 9 heures et 21 heures. Par contre, s'il persiste, informez-le du fait que vous n'hésitez pas à recourir à la Régie du logement, qui a le pouvoir d'ordonner l'accès au logement.

- Madame Coop

CONCOURS

EN ROUTE VERS NOTRE 30^e ANNIVERSAIRE

En 2017, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) célébrera ses 30 ans et aimerait bien remplir son carnet de souvenirs avec des histoires qui ont été significatives dans le développement et dans la vie de nos coopératives. Dans notre Mouvement, de telles histoires, il y en a! Racontez-les-nous! Touchantes, inspirantes, parfois comiques ou relevant même du domaine de l'exploit, les expériences qui jalonnent ces 30 ans, nous voulons les connaître.

Nous vous invitons à partager avec nous un fait, un moment ou un événement dont les membres de votre coopérative d'habitation sont particulièrement fiers et qui s'inscrit dans l'histoire de votre coopérative. Illustrez à votre façon ce moment unique, que ce soit par une vidéo, par une bande dessinée, avec un collimage ou un dessin, par un texte narré ou encore par un montage photo, etc.

Il est temps d'y penser et de vous mettre à l'œuvre. Les histoires les plus inspirantes seront dévoilées lors du congrès de la CQCH, qui se tiendra les 1^{er} et 2 avril 2017.

Faites-nous parvenir la candidature de votre coopérative d'habitation au plus tard le vendredi 3 mars 2017, à 16 h 30, à l'adresse suivante :

CONCOURS 30^e ANNIVERSAIRE
Confédération québécoise
des coopératives d'habitation

840, rue Raoul-Jobin, bureau 202
Québec (Québec) G1N 1S7

ou par courriel à : info@cqch.qc.ca avec mention en objet « **CONCOURS 30^e ANNIVERSAIRE** ».

Il est important que votre candidature comprenne les éléments suivants:

- Le nom et l'adresse de votre coopérative d'habitation;
- La date ou l'époque où l'événement raconté s'est produit;
- Le nom des membres impliqués dans l'événement raconté;
- Une photo de la coopérative et, si possible, des membres concernés;
- Une courte description de votre histoire et de ses impacts directs ou indirects sur la coopérative d'habitation, sur ses membres et sur la communauté, s'il y a lieu.

Les coopératives d'habitation gagnantes se verront offrir les prix en argent suivants :

1^{er} prix : 500 \$

2^e prix : 200 \$

3^e prix : 100 \$

PENSEZ-Y, PARLEZ-EN, PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE!
Profitez de l'occasion pour en faire une activité coopérative!



Depuis 1957

Desjardins 
SÉCURITÉ DU BÂTIMENT

PROTECTION INCENDIE • INTERCOM
CONTRÔLE D'ACCÈS • CAMÉRA

INCENDIE	DÉTECTION DE GAS
GICLEUR	ÉCLAIRAGE D'URGENCE
INTERCOM	EXTINCTEUR
CARTE D'ACCÈS	ALARME INTRUSION
CAMÉRA	CENTRALE D'ALARME

Un seul appel pour tout vos services :

514 768-6315

info@desjardinsalarmes.qc.ca

RBQ 2733-8649-71

The top section of the page features a green gradient background with bokeh light effects. On the left, the word "ASSURTOIT" is written in a stylized white font. To the right, a hand is shown holding a green silhouette of a house. The overall theme is housing and insurance.

ASSURTOIT

Assurez votre coopérative contre les imprévus

ASSURTOIT est un programme d'assurance exclusif, conçu sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des coopératives d'habitation afin de :

- > Réduire les frais liés à l'assurance;
- > Permettre aux membres de bénéficier d'une protection qui leur convient;
- > Soutenir le développement durable des coopératives.

Avec **ASSURTOIT**, vous obtenez beaucoup plus qu'une simple police d'assurance. Vous bénéficiez de nombreuses protections exclusives dont :

- > Responsabilité civile générale;
- > Responsabilité des administrateurs et des dirigeants;
- > Assurance pour votre bâtiment et vos biens meubles;
- > Assurance bris d'équipements;
- > Assurance accident;
- > Indemnisation pour la perte de revenus suite à un sinistre couvert;
- > Garantie des refoulements d'égouts, inondation et tremblement de terre disponible.

Communiquez avec le responsable du dossier CQCH chez EgR :
Philippe Boulanger au 1-800-463-2830 ou 418-659-4848.

ASSURTOIT est offert par :



En collaboration avec :



La Souveraine

